Marche exploratoire
Parc Ferland

Jeudi 7 décembre 2017
10:00 à 11:30
Trois participants + deux accompagnateurs
1°C, ensoleillé

CONCERTATION SAINT-LÉONARD

Une ville sécuritaire TANDEM

Saint-Léonard Montréal

Marche exploratoire
Parc Ferland

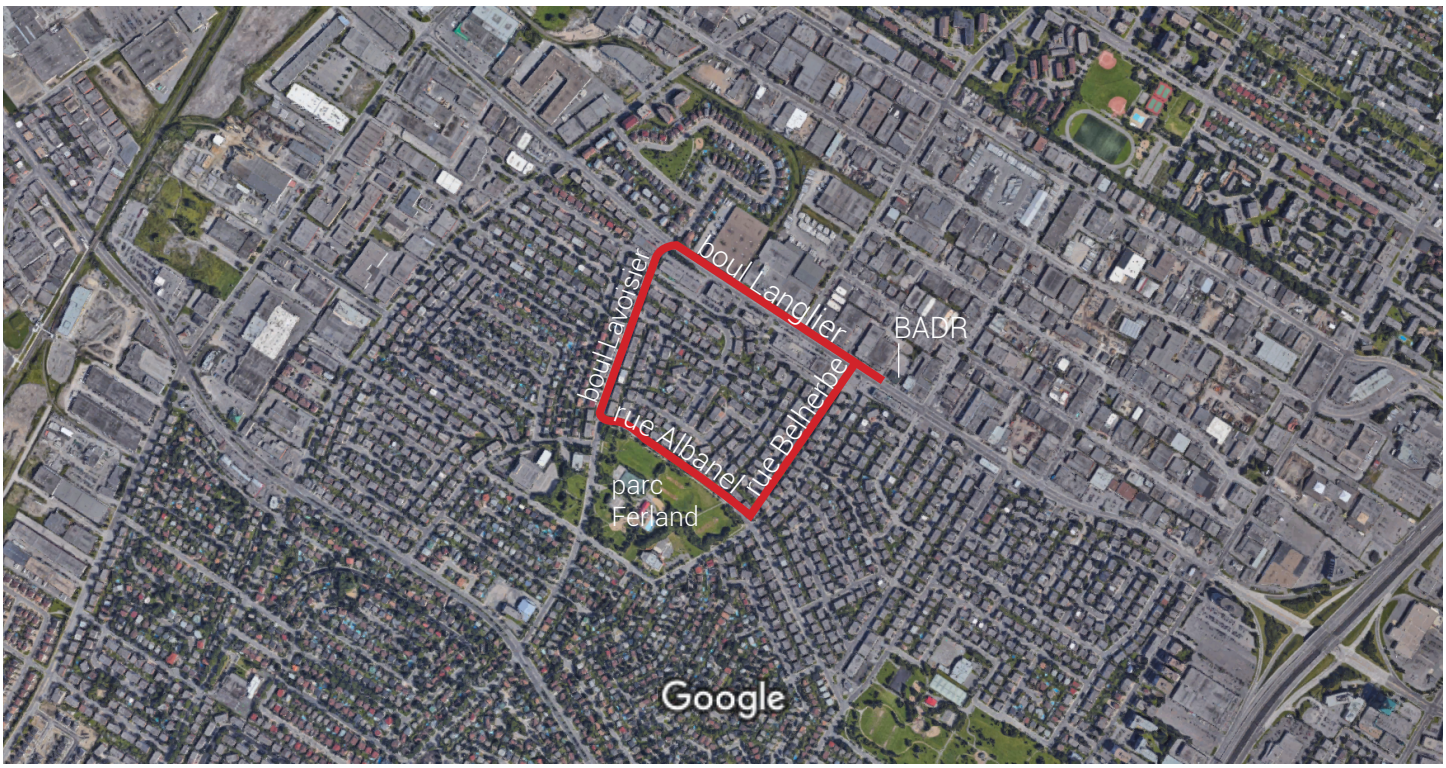

Vendredi 8 décembre 2017
11:00 à 12:00
Trois participants + deux accompagnateurs
-1°C, nuageux

trajet effectué — 200 m

L'arrondissement de Saint-Léonard a mandaté Concertation Saint-Léonard pour l'organisation de marches exploratoires auprès de résidents à mobilité réduite, comme les aînés et les personnes présentant un handicap. Cet exercice a pour objectif de rassembler des employés de l'arrondissement, des acteurs du milieu communautaire et des citoyens. Les marches exploratoires permettent d'identifier les éléments d'aménagement qui rendent un trajet moins sécuritaire pour les marcheurs. Les tracés ont été déterminés pour marcher aux alentours des parcs et des axes d'offre de services (commerces, institutions, etc). En tout, 15 marches exploratoires seront complétées en 2017. Suivant les recommandations des marcheurs et de Concertation Saint-Léonard, l'arrondissement pourra entreprendre des travaux pour améliorer les aménagements et faciliter les déplacements sécuritaires.

La marche exploratoire autour du Parc Ferland a eu lieu le 8 décembre 2017 à 11:00. On comptait en tout cinq participants: trois marcheurs membres du Bureau associatif pour la réinsertion, Ismael Sougou, agent de recherche à la Direction des loisirs, de la culture et des communications de l'arrondissement de Saint-Léonard et Francis Duval, agent en sécurité urbaine et urbanisme chez Concertation Saint-Léonard. Il faisait environ –1 et le ciel était couvert. La marche a débuté à au Centre islamique du BADR au 8625 boulevard Langelier. Les marcheurs se sont dirigés vers le nord sur Langelier. Ils ont marché jusqu'au boulevard Lavoisier, qu'ils ont emprunté vers l'ouest. Ils ont longé le parc par la rue Albanel. Enfin, ils sont retournés à la mosquée par la rue Belherbe. M. Sougou et M. Duval animaient la marche et prenaient des photos, alors que les résidents de l'arrondissement ont donné leurs commentaires sur la sécurité lors du parcours.

Cette marche a permis de mettre en lumière quelques éléments à corriger rapidement afin d'améliorer la sécurité des marcheurs :

Le boulevard Langelier n'est pas sécuritaire pour les piétons, tant sur les voies piétonnes que dans les espaces commerciaux privés. Des interventions de sécurisation à l'intersection Bombardier – Belherbe sont prioritaires.

Le boulevard Lavoisier, les rues Albanel et Belherbe gagneraient à être sécurisées par diverses mesures : des intersections mieux identifiés, des passages piétons plus clairs, des mesures d'apaisement de circulation comme des saillies de trottoirs ou des dos d'âne. On ne retrouve pas de mobilier urbain sur ces voies, alors qu'on retrouve un parc et plusieurs arrêts de bus.

1 | Boulevard Langelier

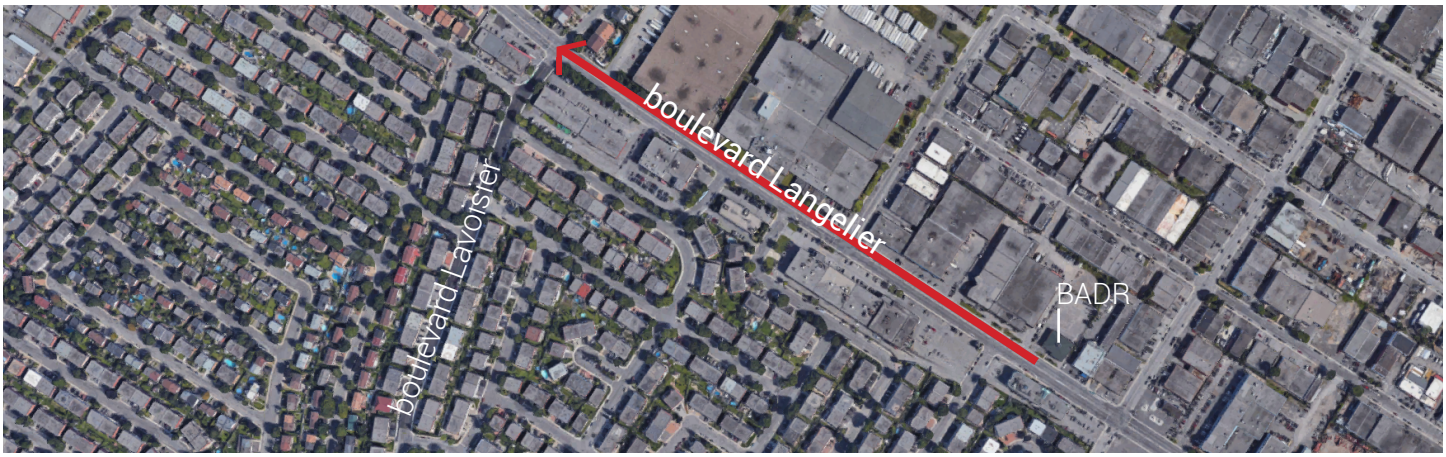

localisation des images X tronçon évalué 100 m

Commentaires des participants

- L'intersection Langelier / Belherbe n'est pas sécuritaire pour les piétons. Malgré la présence d'arrêt de bus de part et d'autre de Langelier, il n'y a pas de passage piéton ou d'arrêt. De plus, le local de la BADR et la Plaza Val-Marie sont des facteurs d'achalandage importants, amenant encore plus de piétons. L'intersection devrait être dotée de feux de circulation et de passages piétons identifiés.
- Le trottoir n'est pas assez large pour circuler aisément et on a l'impression que les véhicules vont plus vite qu'à la limite permise de 50 km/h.

Commentaires de l'agent sécurité urbaine

- Des bancs devraient être ajoutés à tous les arrêts de bus où il n'y en a pas: aux deux arrêts à à la rue Belherbe, à l'arrêt du côté ouest à l'intersection de Bombardier, du côté est aux intersections de la rue Lacoursière et du boulevard Lavoisier.
- Même s'il relèvent de l'espace privé, les nombreux malls commerciaux sur Langelier ne sont pas sécuritaires : on n'y retrouve pas de passages dédiés aux piétons. Ces derniers doivent donc emprunter les entrées pour automobiles et circuler à travers les voitures dans le stationnement.
- Les intersections Langelier – Val-Marie et Langelier - Lacoursière gagneraient à être sécurisées par des feux et des traverses piétonnes; on retrouve des facteurs d'achalandage de part et d'autre de Bombardier, ainsi que des arrêts de bus.
- Les temps de traverse est – ouest sont insuffisants aux intersections Bombardier et Lavoisier: on ne compte que 25 secondes pour traverser six voies.

2 | Boulevard Lavoisier

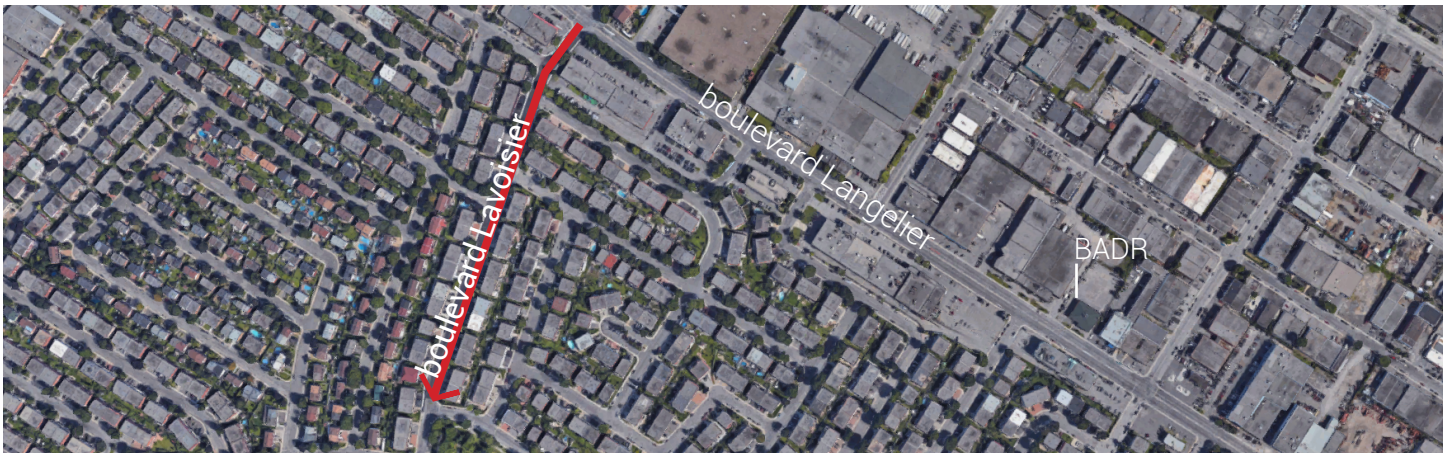

localisation des images X tronçon évalué 100 m

Commentaires des participants:

- Les voitures roulent en général vite sur le boulevard Lavoisier malgré une limite de 40 km/h.
- Les intersections ne sont pas sécuritaires pour les piétons ni les automobilistes; elles ne sont peu ou pas identifiées et la visibilité

Commentaire de l'agent en sécurité urbaine:

- La configuration large du boulevard Lavoisier n'incite pas au ralentissement des automobilistes. Des dos d'âne, des saillies de trottoirs et un marquage
- Les intersections des rues Picasso, Ravel, d'Arras et Albanel ne sont pas identifiées.
- À l'intersection Lavoisier – Le Royer, on dénote l'absence de bancs aux arrêts de bus et l'absence de bateau-pavé à la traverse nord-sud à l'ouest. Le marquage au sol est minime, ne favorisant pas le passage sécuritaire des piétons.

3 | Rue Albanel

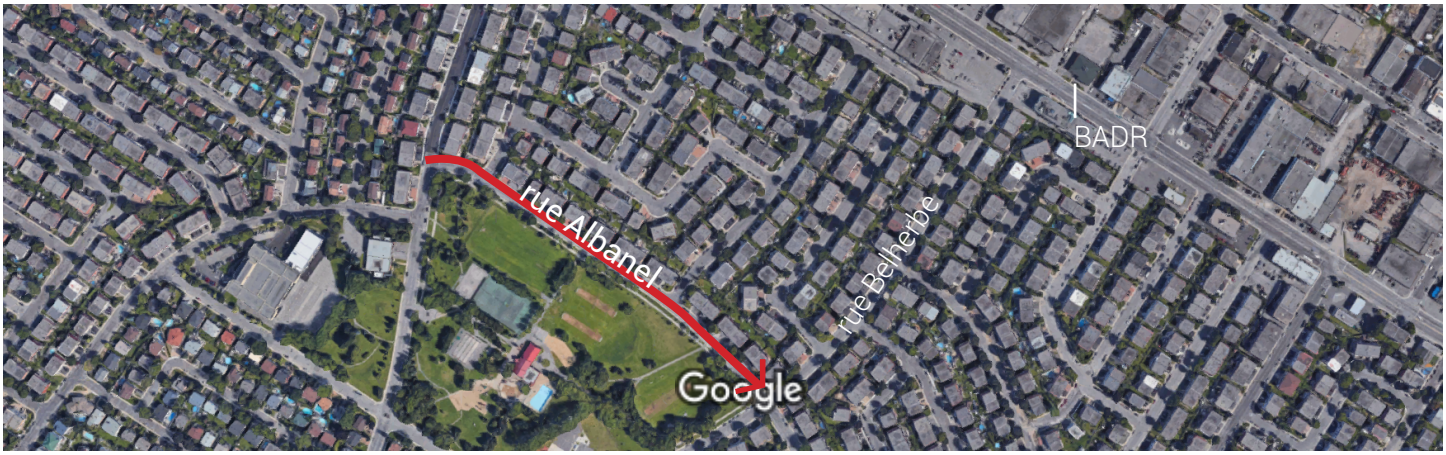

localisation des images X tronçon évalué 100 m

Commentaires des participants

- Comme c'est le cas sur le boulevard Lavoisier, les automobilistes sont très rapides. Les citoyens trouvent la situation préoccupante car le parc Ferland est très animé. L'été, beaucoup de citoyens des environs fréquentent le parc, comme tous n'ont pas accès à une cour.
- Les citoyens aimeraient que les voies cyclables aux alentours du parc soient mieux identifiées. On retrouve beaucoup de jeunes cyclistes.

Commentaire de l'agent en sécurité urbaine

- Aux intersections des rues Lajemmerais et de Milly, seule une des deux traverses est dotée d'un bateau-pavé.
- Le marquage au sol devrait être égal à chaque traverse.
- On dénote très peu de mobilier urbain le long du parc. Des bancs devraient être ajoutés.
- La configuration de la rue ne favorise pas le ralentissement des automobilistes : du marquage au sol et la signalisation devraient être ajoutés. De plus, des dos d'âne et des saillies de trottoirs pourraient être ajoutés tout au long de la voie. Ces mesures favoriseraient le ralentissement des automobiles et augmenteraient le sentiment de sécurité des piétons et des utilisateurs du parc.

4 | Rue Belherbe

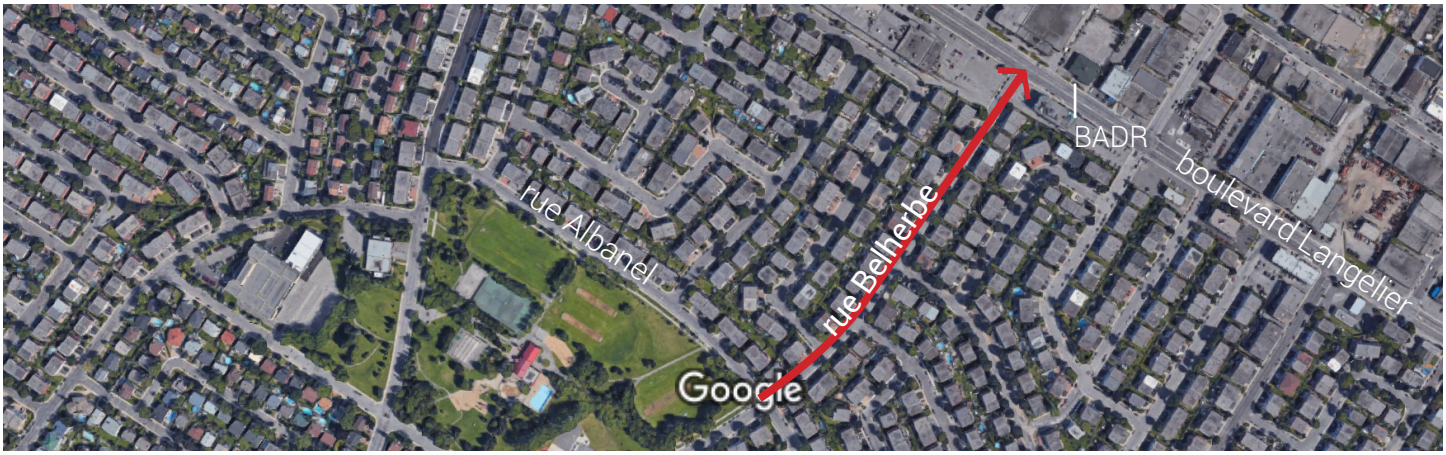

localisation des images X tronçon évalué 100 m

Commentaires des participants

- Les citoyens dénotent la rapidité des automobilistes, particulièrement ceux en direction ouest, alors qu'ils arrivent du boulevard Langelier.
- Comme sur le boulevard Lavoisier, les intersections ne sont pas sécuritaires et visibles

Commentaires de l'agent en sécurité urbaine

- La rue Belherbe ne favorise pas le déplacement sécuritaire des piétons: les automobilistes sont rapides, surtout provenant de la voie rapide qu'est Langelier. Un aménagement de la rue doté d'intersections plus sécuritaires et de mesures d'apaisement de la circulation favoriseraient le ralentissement des automobilistes et le sentiment de sécurité des piétons. Ces derniers sont nombreux à emprunter la rue, notamment pour accéder aux arrêts de bus et aux commerces du boulevard Langelier.
- Seule l'intersection de la rue Bonnivet est dotée d'arrêts, mais leur positionnement est au milieu de l'intersection. Le marquage au sol est insuffisant et les traverses ne sont pas bien identifiées. Les intersections des rues du Val-Marie et de Chantenay ne sont pas identifiées ni dotées d'arrêts.